

CHRONIQUE DU MOIS D'AVRIL 1954

LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 10 avril 1954, au Dar-El-Bey, sous la présidence de M. Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après l'examen des affaires financières courantes, le Conseil a pris une décision concernant l'Henchir el Caïd.

Le 13 avril 1954, M. Mohamed Salah Mzali, Président du Conseil, a présidé un Conseil des Ministres, au cours duquel ont été évoqués les problèmes à l'ordre du jour de l'actualité tunisienne.

Le 20 avril 1954 s'est tenue, sous la présidence de S. E. Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil, une importante réunion interministérielle.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 24 avril 1954, au Dar-el-Bey, sous la présidence de M. Mohamed Salah Mzali, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après avoir épuisé l'ordre du jour des affaires financières courantes, le Conseil des Ministres a abordé un certain nombre de questions dont l'examen sera poursuivi au cours d'une prochaine réunion supplémentaire le vendredi 7 mai.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

En matière budgétaire, un arrêté du Directeur des Finances du 11 mars 1954 publié au « Journal Officiel Tunisien » du 9 avril 1954, a levé le blocage de 20% des crédits de paiement afférents aux dépenses du Titre II (Section I) institué par l'article 13 du décret du 30 mars 1953 portant fixation provisoire pour l'exercice 1953-54 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens.

Dans le domaine économique, un décret du 1^{er} avril 1954 (J.O.T. du 6 avril) a prévu la constitution d'une Société d'économie mixte dénommée : Compagnie Immobilière de Tunisie (par abréviation : C.I.T.), dont l'objet principal est de réaliser la construction de maisons collectives destinées à procurer des logements salubres et à loyer réduit. Cette Société doit comprendre, indépendamment de certaines sociétés de crédit, l'Etat Tunisien, des Collectivités locales et

des Etablissements Publics de la Régence ainsi que des sociétés immobilières agréées et éventuellement la Caisse Mutuelle de Crédit Immobilier de Tunisie (C.M.C.I.T.) ou Sociétés d'H.B.M. et d'H.L.M. Aux termes de l'article 4 du décret précité, les statuts de la Compagnie Immobilière de Tunisie doivent être approuvés par le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et par le Directeur des Finances

Les négociations qui étaient en cours entre la France et la Tunisie en vue de la création d'un marché commun des céréales viennent d'aboutir à un accord ; un décret du Président de la République en date du 29 avril 1954, publié au « Journal Officiel Français » du 30 avril, a en effet organisé ce marché pour la période comprise entre le 1^{er} août 1954 et le 31 juillet 1958. Simultanément, deux décrets beylicaux portant la même date (J.O.T. du 30 avril 1954) ont le premier étendu à la Tunisie les dispositions du décret français du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation du marché des céréales et de l'Office National Interprofessionnel des céréales et le second, organisé le marché des céréales en Tunisie. Il s'agit là d'une sérieuse garantie donnée aux producteurs locaux, notamment en ce qui concerne la résorption des excédents de céréales.

Depuis la loi du 31 décembre 1951, n° 51-1508, il existe en France un Fonds de garantie au profit des victimes d'accidents d'automobiles, dans le cas où le responsable des dommages demeure inconnu ou se révèle totalement ou partiellement insolvable ainsi qu'éventuellement son assureur ; un décret du 3 décembre 1953 (J.O.T. du 13 avril) pris après assentiment du Gouvernement français, a étendu à la Tunisie les opérations du Fonds de garantie, sous réserve des dispositions qui pourraient ultérieurement intervenir dans le cadre d'un système d'assurance obligatoire.

Par ailleurs, un décret du 15 avril 1954 (J.O.T. du 20 avril) a réglé le commerce de la boulangerie ainsi que la fabrication et la vente du pain ; d'après ce texte, la fabrication et la vente du pain sont, sous réserve de certaines dérogations, strictement réservées aux boulangers patentés et ayant fournil ou magasin spécial muni de tous instruments et machines nécessaires à la fabrication du pain.

Dans le secteur des recherches pétrolières, un arrêté conjoint du Directeur des Finances et du Directeur des Travaux Publics du 2 avril 1954 (J.O.T. du 23 avril) a approuvé une modification de la participation de l'Etat Tunisien à la Société des Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie (S.E.R.E.P.T.) ; cette modification est consécutive à l'augmentation du capital social décidée par l'Assemblée générale extraordinaire de ladite Société au cours de la réunion du 3 avril 1954.

Enfin, un arrêté du Directeur des Finances du 24 mars 1954 (J. O. T. du 30 avril 1954), pris en application de l'article 3 du décret du 4 mars 1954 relatif aux Chambres Economiques de la Régence, a désigné un contrôleur financier auprès de ces organismes et fixé l'étendue de ses attributions.

Sur le plan du Commerce Extérieur, au cours du mois d'avril 1954, les possibilités de commerce avec l'étranger, tant à l'importa-

tion qu'à l'exportation, ont donné lieu à des communiqués officiels concernant les pays suivants :

— J.O.T. du 9-4-1954 : Importations d'Allemagne Occidentale (Verriers) ;

— J. O. T. du 30-4-1954 : Importations d'Argentine (Graines et huiles de lin).

Dans le courant du mois d'avril 1954, 320 demandes de licences d'exportation ont été déposées au Service des Finances Extérieures et 239 ont été accordées.

A l'importation, et durant la même période, 914 demandes de licences ont été déposées sur lesquelles 517 ont été accordées, 53 rejetées.

Les Services techniques procèdent à l'examen de 77 licences d'exportation et de 340 licences d'importation.

Par ailleurs, un avis aux exportateurs a subordonné, le 30 avril 1954, à la délivrance de licences, l'exportation sur la zone franc de tissus de fibres diverses et de sacs d'emballage neufs.

Enfin, l'avis n° 196 de l'Office des Changes (Section Tunisie) a précisé, à la même date du 30 avril, les conditions dans lesquelles peuvent être effectués de Tunisie à destination de l'étranger, les envois postaux afférents à des opérations soumises à la réglementation des changes.

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance les ventes de céréales se sont poursuivies en avril et ont atteint, pour la période du 21 mars au 20 avril, les quantités suivantes :

Livraisons à l'exportation :

Blés durs 11.774 Quintaux

Livraisons à la minoterie :

Blés durs 1.000 Quintaux

Blés tendres 14.707 Quintaux

Livraisons à la consommation locale :

Divers 24.095 Quintaux

Les pluies exceptionnellement copieuses qui ont marqué ce début de printemps, si elles ont arrêté un moment l'activité des groupements de motoculture ont, par contre, ranimé certains espoirs de récolte dans quelques régions du Centre et du Sud où le manque de précipitations en fin d'hiver avait très gravement compromis les résultats d'emblavures particulièrement importantes cette année. Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance suivent avec le plus grand intérêt les progrès de cette situation dans des régions où la climatologie très capricieuse rend leur intervention délicate et, sans trop compter sur une campagne de commercialisation notable, espèrent que la récolte moyenne suffira à assurer leur subsistance et leurs semences aux populations locales extrêmement endettées par plusieurs années défavorisées et qui ne pourraient supporter de nouvelles charges.

Aussitôt les terres ressuyées, le matériel des groupements des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance a repris son activité et tourne actuellement à plein rendement.

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance songent dès à présent aux emblavures futures. C'est ainsi que les demandes de prêts de superphosphates formulées en automne par les agriculteurs tunisiens dépassant toujours les possibilités de livraison des maisons productrices, la période actuelle d'accalmie relative a été mise à profit pour la constitution par avance d'un stock de superphosphates destiné à aider, à satisfaire les demandes prévisibles pour septembre-octobre : une quantité de 5.000 quintaux a été stockée au cours du mois d'avril.

Enfin, encore que leur action n'ait nul besoin de publicité auprès des milieux agricoles tunisiens, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont — par leur participation aux « Journées Commerciales de Nabeul » — tenu à en faire connaître plus largement les résultats. Le stand qu'elles avaient monté à cette occasion, en même temps qu'il signalait leurs possibilités nouvelles d'interventions en faveur du monde agricole, illustrait le nombre et la variété des groupements coopératifs qu'elles financent et qu'elles gèrent dans le Cap Bon où leur succès est particulièrement éclatant.

Au cours du mois d'Avril 1954 les échanges à l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières ont été actifs et, la tendance s'est orientée vers la hausse. Les transactions ont été particulièrement importantes au groupe des valeurs industrielles.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois d'avril a atteint 76.790.000 francs contre 108.698.000 francs pendant le mois de mars.

On remarquera une régression notable de cessions directes de titres 51.686.000 francs en avril contre 92.284.000 francs pendant le mois de mars.

Le Marché de l'or a été moins actif que pendant le mois précédent et les cours ont continué à fléchir. Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 2.279.500 francs contre 4.322.000 pendant le mois de mars.

Sur le plan fiscal, la codification de la législation relative à l'impôt de la patente et à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, a été publiée au « Journal Officiel Tunisien » du 13 avril 1954. Ce travail, effectué à l'initiative de la Direction des Finances, a été guidé par le souci de mettre à la disposition du public un document facile à consulter.

L'Imprimerie Officielle édite pour le prix modique de 100 francs, un fascicule comprenant ce code, son arrêté d'application et les tables de référence des articles du code aux textes codifiés et de ces derniers aux articles du code.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

— Le Conseil National de l'U.G.T.T. s'est réuni les 17, 18 et 19 avril 1954. Il a adopté une résolution portant sur les problèmes sociaux actuels.

— Une grève de 48 heures a été observée les 2 et 3 avril 1954 dans les centres miniers de Redeyef et de Metlaoui pour protester contre l'insuffisance des salaires.

— L'Union Fédérale des Services Conçédés affiliée à l'U.S.T.T. a déclenché le 28 avril 1954 une grève de 24 heures destinée à protester contre la non revalorisation des salaires. L'U.G.T.T. ne s'est pas associée au mouvement qui a été suivi partiellement.

II. — LEGISLATION

Le « Journal Officiel » du 6 avril 1954 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 5 avril 1954 fixant la date des élections prud'homales en vue du renouvellement de la moitié des prud'hommes tunisiens, des circonscriptions prud'homales de Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et Gafsa.

Aux termes de cet arrêté les opérations électorales ont eu lieu le dimanche 25 avril 1954 pour l'élection des conseillers ouvriers et employés la date du 2 mai 1954 a été prévue pour celle des conseillers patrons.

Le « Journal Officiel » du 16 avril 1954 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 8 avril 1954 fixant pour l'année 1953 les salaires moyens agricoles destinés à servir de base au calcul des rentes et indemnités dues aux victimes d'accident du travail.

Le « Journal Officiel » du 23 avril 1954 a publié un décret du 20 avril 1954 du Président du Conseil des Ministres de France pris en application de la loi du 19 avril 1939 portant institution des conseils de prud'hommes en Tunisie.

Aux termes de ce décret qui a fait l'objet l'un rectificatif publié au J.O.T. du 27 avril, chacune des deux sections du Conseil de prud'hommes de Tunis comprend :

1^o) Section de l'Industrie : 12 Prud'hommes patrons et 12 Prud'hommes ouvriers, 12 Assesseurs tunisiens patrons et 12 Assesseurs tunisiens ouvriers au lieu de 6 prud'hommes patron, 6 prud'hommes ouvriers, 6 assesseurs tunisiens patrons et 6 assesseurs tunisiens ouvriers.

Section du Commerce : 10 prud'hommes patrons, 10 prud'hommes ouvriers, 8 assesseurs tunisiens patrons et 8 assesseurs tunisiens ouvriers au lieu de 6 prud'hommes et assesseurs patrons et ouvriers.

2^o) La Section unique de chacun des Conseils de prud'hommes de Bizerte, Sfax, Sousse et Gafsa, comprend huit prud'hommes patrons, huit prud'hommes ouvriers, huit assesseurs tunisiens patrons et huit

assesseurs tunisiens ouvriers au lieu de quatre prud'hommes et assesseurs patrons et ouvriers.

Ce même « Journal Officiel » publie un arrêté du Résident Général de France du 22 avril 1954 fixant au dimanche 16 mai 1954 le premier tour des élections des conseillers prud'hommes patrons et des conseillers prud'hommes ouvriers et au dimanche 23 mai 1954 le second tour dans le cas où la désignation des élus n'aura pas été obtenue au premier tour.

III. — INFORMATIONS DIVERSES

Situation de l'emploi

a) Au cours du mois d'avril, la situation du marché du travail ne s'est pas améliorée. De nouveaux licenciements ont été enregistrés touchant le personnel d'importantes entreprises de travaux publics et de matériaux de construction. Il convient de remarquer, à l'origine de ces licenciements, une utilisation plus intensive d'engins mécaniques. Faute de spécialisation de la part des travailleurs libérés, leur recasement se heurtera à de grandes difficultés. Parallèlement à ces mesures, une réduction de l'horaire du travail du personnel d'une importante usine de la place a été observée.

b) Le Bureau de Placement public de Tunis a effectué les opérations suivantes au cours du mois d'avril :

| | |
|--------------------------------------|-----|
| Demandes d'emploi enregistrées | 230 |
| Offres d'emploi | 111 |
| Nombre de personnes présentées | 94 |

Elections prud'homales tunisiennes

Les élections pour la désignation des conseillers ouvriers de la juridiction prud'homale tunisienne ont eu lieu le 25 avril 1954. Elles ont été marquées par une abstention importante, à Tunis, notamment, du corps électoral. Les candidats sortants de l'U.G.T.T. ont été réélus.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

On aurait pu croire que la vie intellectuelle et sociale connaîtrait — à cause des congés scolaires de Pâques qui invitent les parents à ralentir leur activité habituelle pour se consacrer plus que jamais aux joies de la famille — une notable perturbation.

Il n'en fut rien, ce qui prouve bien la vitalité des mouvements culturels en ce pays.

Est-ce coïncidence ? Est-ce volonté délibérée ? les médecins choisissent Pâques de préférence à toute autre période pour organiser leurs travaux en commun.

C'est la raison pour laquelle ce mois d'avril fut avant tout celui d'Esculape.

La Société des Sciences Médicales organisait d'abord, avec le concours du service des relations culturelles de la Résidence Gé-

nérale et de l'Institut des Hautes Etudes une semaine de conférences du 5 au 11 avril.

Deux célébrités médicales de la Faculté de Médecine de Paris vinrent participer à cette semaine de travail.

Le dimanche 4 avril arrivait le Professeur Raymond Garcin, professeur de Pathologie et Thérapeutique générale à la Faculté de Paris, médecin-chef du Service de Neurologie de l'Hôpital de la Salpêtrière. Le Professeur Garcin fit deux conférences :

— le lundi 5 avril, à l'Institut des Hautes Etudes, sur « les Thrombo-phlébites cérébrales » ;

— le mercredi 7 avril à la Maison du Médecin, sur les « hémorragies méningées ».

Il présida en outre deux séances d'études cliniques neurologiques avec le concours des médecins des Hôpitaux de Tunis, dans la salle des conférences d'un centre médico-chirurgical de Tunis.

Le professeur de Gaudard d'Allaines, titulaire de la Chaire de clinique chirurgicale de la Faculté de Paris, membre de l'Académie de Médecine, membre de l'Académie de Chirurgie, chirurgien de l'Hôpital Broussais, fit deux conférences sur « L'Etat actuel de la chirurgie du cœur » dont l'une avec projection de film, une conférence sur « l'état actuel du traitement des cardiopathies cyanogènes » (maladie bleue) et une conférence, donnée à l'Institut des Hautes Etudes, sur « le traitement actuel du rétrécissement mitral » (avec projection de films).

Par ailleurs, du 12 au 17 avril, la Société de Gynécologie et d'Obstétrique de Tunisie organisait une semaine de conférences avec le concours du Professeur Merger, Agrégé des Facultés de Médecine, Gynécologue, accoucheur des Hôpitaux de Paris et de l'Hôpital Foch, et du Docteur Raoul Palmer, ancien interne des Hôpitaux de Paris, Chef des travaux de Gynécologie de la Faculté de Paris.

Enfin, les « deuxièmes journées de Pédiatrie » eurent lieu à Tunis les 24 et 25 avril, placées sous la Présidence du Professeur Charles Sarrouy, professeur de clinique médicale et hygiène infantile, Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger.

Le Professeur Combe connu pour ses travaux sur la tuberculose infantile l'accompagnait.

Une exposition très documentée complétait l'intérêt des travaux du congrès qui connut un succès considérable en Tunisie, dont « un examen, si sommaire soit-il, de la situation démographique, économique et sociale, fait apparaître aisément et de façon éloquente, le caractère crucial des problèmes de la Pathologie médicale et sociale de l'enfant ».

Cette déclaration du Ministre de la Santé de Tunisie situe éloquemment l'importance qu'eurent ces 2^e Journées de Pédiatrie à Tunis.

Dans un domaine voisin de la médecine et présentant un aspect social de première importance, le congrès des aveugles de l'Afrique

du Nord s'est également tenu à Tunis au début du mois, en présence de plus de 150 délégués d'Algérie et de Tunisie.

M. Balliste, Président des aveugles d'Afrique du Nord, fit le lendemain une brillante conférence sur le sujet suivant « Aveugles d'aujourd'hui, aveugles de demain ».

Ces manifestations importantes et dont le champ d'action s'étendait bien au-delà des limites de notre petit pays n'exclurent pas cependant une intense activité locale.

Le Docteur Cohen-Hadria, choisissant un sujet de combat, traita, devant le public de l'Essor, de « la médecine écartelée », tandis que, toujours devant le même auditoire, M. Marcel Tournier évoqua les « souvenirs d'un libraire tunisois » et M. Perdu « la marionnette à travers les âges ».

A l'Université Nouvelle, le critique littéraire André Wurmster ouvrit un débat passionné autour du « Romain progressiste contemporain ».

Le Colonel de Guillebon choisissant un sujet inépuisable et toujours captivant, évoqua le Souvenir de Leclerc de 1940 à sa mort.

Ces manifestations aux aspects divers ne furent pas les seules à retenir l'attention en ce mois de printemps. Profitant de la clémence du ciel d'avril, les congressistes ayant participé aux travaux d'Alger sur l'hydrographie et le drainage, ont parcouru toute la Tunisie afin de mieux connaître l'œuvre qui s'y accomplit avec patience.

Des ingénieurs et techniciens de tous les pays, Britanniques, Américains, Russes, Egyptiens, ont ainsi pris contact avec une réalité tunisienne réconfortante.

Le Docteur Mohamed Selim, Egyptien, Professeur d'hydrographie à la Faculté Polytechnique de l'Université du Caire, Secrétaire Général du Conseil de la Production d'Egypte, au cours d'une interview à Radio-Tunis, a dit tout l'intérêt que présentaient pour son pays les travaux de forages réalisés dans les zones semi-arides et arides de la Régence.

C'est un domaine très voisin qui fut exploré par M. Buissou, Ingénieur E.P., devant les membres de la Fédération des Associations d'Ingénieurs de la Tunisie : le domaine des recherches par sondage recoupant souvent celui des recherches en vue de l'invention de nappes d'eau, destinées à vivifier le désert.

Ce problème de l'enrichissement des terres pauvres est l'un des soucis constants des spécialistes qui se penchent sur l'avenir de ce pays. M. Carel, Ingénieur agronome, Directeur de l'O.M.I.A., a fait ainsi dans l'intérieur et à Tunis une série de causeries très écoutées sur « la tendance moderne de l'industrie des engrais ».

De son côté, M. Schwartz, Chef du service des Industries Diverses au Ministère du Commerce, a fait un très intéressant exposé sur « les perspectives commerciales et développement industriel dans la Régence », sous l'égide de la jeune association des Directeurs commerciaux de France.

Comment enfin, et bien qu'il s'agisse plutôt d'actualité religieuse,

passer sous silence les travaux d'une remarquable élévation d'esprit, qui furent livrés aux méditations des catholiques de Tunisie par le R. P. Panici, durant le temps de Pâques ?

Conférences admirablement construites et menées avec art, les causeries de cette éminente personnalité n'ont pas attiré les seuls fidèles, mais également un public varié que confondait le goût des choses bien dites. Signalons comme ayant eu le plus grand succès la Conférence sur « la Magie et ses mystères », donnée au Théâtre Municipal.

Ce serait commettre une erreur grossière que de croire que ce programme particulièrement chargé de conférences et de travaux n'a pas laissé de place aux autres manifestations de la vie culturelle.

Dans le domaine des arts signalons avant toute chose la belle réussite de la semaine des Arts et Techniques d'Afrique du Nord. L'exposition d'Arts Nord-Africains inaugurée par M. Lucien Paye (Directeur de l'Instruction Publique dont le nom restera, avec celui de M. Revault, chef du Service des Arts Tunisiens, attaché à la renaissance des petits métiers de la Régence), permit de comparer les productions des trois pays, sans que chacune d'elle perde de son originalité.

Mentionnons, toujours à l'actif de la Direction de l'Instruction Publique, l'édification du Centre d'Arts Tunisien de Kairouan, l'un des plus beaux d'Afrique du Nord.

Les expositions de peinture ne furent pas aussi nombreuses qu'à l'ordinaire. La qualité des œuvres est cependant à retenir.

Jules Lellouche a confirmé toutes les qualités qui lui assurent la faveur d'un public qui compte parmi les plus difficiles.

Esther de Kempter et Natacha Markoff, sculpture et peinture, André Guillet et Gaëtan Mifsud, peinture, ont agrémenté par leurs expositions trois semaines de la vie tunisoise, tandis que Djellal ben Abdallah, cédant aux instances de ses amis, exposait ses miniatures et remportait un accueil plus que favorable auprès de la critique comme auprès du public.

Quatre manifestations théâtrales, dont une de très grande classe, ont eu lieu ce mois-ci. En dernière semaine du mois, le chef-d'œuvre de Jean Giraudoux : « Siegfried », fut magistralement interprété par Raymond Rouleau et ses partenaires dans les décors de Georges Wakhevitch. La « Puce à l'oreille » avec Pierre Mondy, Jacques Henri Duval, a donné au public du Théâtre Municipal l'occasion d'applaudir du bon Feydeau. Les représentations de cette pièce avaient déjà commencé durant le mois de mars.

La « Machine infernale », de Cocteau, a permis à Jean Marais de grouper ses admirateurs.

Enfin, dans un genre différent, « Violettes Impériales » a donné loisir au nom de Vincent Scotto, de tenir une fois de plus triomphalement l'affiche, comme tant de fois de son vivant.

Signalons que l'Essor a interprété deux pièces difficiles : « Le Palais de la découverte » de Maurice Toesca, et « Sens Interdit » d'Armand Salacrou.

Il nous est donné, pour la première fois depuis longtemps dans cette chronique, de parler du Théâtre de langue arabe. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que c'est une troupe d'excellente qualité qui a été formée avec le concours des autorités municipales et grâce aux enseignements apportés aux acteurs par MM. Zakkit Tolemat et Abdelaziz ben Mohamed, Professeur d'Art dramatique venu du Caire.

Après « Le Marchand de Venise », qui fut un succès, cette troupe prépare « Une des mille et une nuit ». Enregistrons avec satisfaction la réussite d'une formule qui manquait jusqu'à présent à Tunis.

Poursuivant leur effort des années passées pour une pénétration du théâtre classique dans les plus petits centres de Tunisie, la Compagnie Théâtrale Classique que dirigent Jacques Toulza et Maurice Audran, si connus des auditeurs de Radio-Tunis, a su découvrir des publics dans des centres méconnus tels que Souk-el-Arba, Nabeul, Kairouan, Bou-Arada, Mateur, La Goulette, Radès, publics qui, avec ceux d'autres centres plus importants comme Béja, Bizerte, Ferryville, Tunis, Sousse, Sfax, se passionnent pour des pièces comme celles présentées cette année : « Les caprices de Marianne », « Tartuffe », et s'amuse à un divertissement moderne : « Boléro ».

Quand on se représente les difficultés de transport, d'organisation, le manque de scène (sauf Sfax, sans égale dans l'intérieur) et l'absence totale d'aide matérielle, on ne peut que féliciter cette troupe de comédiens professionnels.

Le nombre des spectateurs est sans cesse croissant ; plus de 7.000 scolaires viennent voir chaque cycle classique.

Et Jacques Toulza forme le vœu d'avoir la possibilité de pousser plus loin vers le Sud, Gabès, Gafsa, Djerba....

La saison musicale touche à sa fin. Deux concerts symphoniques placés sous la direction de Jean Clergue ont particulièrement plu : celui au cours duquel Yepes Narciso, guitariste, a interprété le « Concerto pour guitare et orchestre » de Bacarrise et celui au cours duquel Maurice Gendron, violoncelliste d'un talent émouvant et d'une ardeur juvénile a servi incomparablement la musique d'Anton Dvorak.

Citons pour terminer cette chronique par des manifestations exclusivement tunisoises, le concert de musique sacrée donné par la Manécanterie des Sables et l'orchestre radio-symphonique dirigé par Jean Clergue en la Pro-Cathédrale de Tunis et l'exercice public exécuté par les élèves du Conservatoire de Musique.

LA VIE PHILATÉLIQUE

L'Office Tunisien des P.T.T. mettra en vente, dans les derniers jours du mois de mai, la série de timbres-poste « Sites et Monuments de Tunisie », dont nous avons déjà donné un aperçu au cours des précédents numéros.

Voici quelques renseignements complémentaires concernant les couleurs retenues et les chiffres de tirage prévus.

Petit format

| | | | | |
|---------|--------------------------------|-------------|-----------|---------|
| 0 fr.50 | <i>Ksar er Ribat de Sousse</i> | vert clair | 600.000 | exempl. |
| 1 fr. | » | rouge | » | » |
| 2 fr. | <i>Takrouna</i> | brun violet | » | » |
| 4 fr. | » | bleu gris | » | » |
| 5 fr. | <i>Chenini de Tatahouine</i> | violet | 3.000.000 | » |
| 8 fr. | » | noir | 600.000 | » |
| 10 fr. | <i>Matmata</i> | vert foncé | 600.000 | » |
| 12 fr. | » | brun rouge | 1.500.000 | » |
| 15 fr. | <i>Sidi Bou Saïd (gravé)</i> | bleu | 1.000.000 | » |

Un timbre à 15 fr. typographié, représentant également *Sidi Bou Saïd*, paraîtra vraisemblablement avec un léger retard par suite de difficultés techniques.



Grand format

| | | | | |
|--------|--------------------------------|-------------|-----------|---------|
| 18 fr. | <i>Mosquée de Sidi bou Ma-</i> | bistre | 100.000 | exempl. |
| | <i>klouf (Le Kef)</i> | | | |
| 20 fr. | <i>Fort gênois de Tabarka</i> | bleu | 1.000.000 | » |
| 25 fr. | » | bleu noir | 500.000 | » |
| 30 fr. | <i>Porte de Bab el Khadra</i> | brun cuivré | 100.000 | » |
| 40 fr. | » | vert | 100.000 | » |
| 50 fr. | <i>Médénine : Ghortas</i> | violet | 1.500.000 | » |
| 75 fr. | » | rouge | 100.000 | » |

Grand format « aviation »

| | | | | |
|---------|-----------------------------|--------------------------------|--------|---------|
| 100 fr. | <i>Remparts de Monastir</i> | bleu bleu noir et vert | 80.000 | exempl. |
| 200 fr. | » | brun brun noir et marron | 80.000 | » |